

**STATION D'ÉPURATION
SEINE AVAL**

REUNION DE CLOTURE

MERCREDI 19 DECEMBRE 2007

Saint-Germain-en-Laye

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC :

M. PHILIPPE MARZOLF, PRESIDENT
MME LAURENCE MONNOYER-SMITH, M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH, M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER, MME ODILE PEIXOTO

MAITRE D'OUVRAGE :

M. MAURICE OUZOULIAS, PRESIDENT DU SIAAP
M. DANIEL DUMINY, DIRECTEUR GENERAL DU SIAAP
M. MICHEL GOUSAILLES, DIRECTEUR DE LA RECHERCHE ET DU DEVELOPPEMENT
M. GERARD MARY, DIRECTEUR DU SITE SEINE AVAL

INTERVENANTS :

M. ALAIN DERCHÉ, ADJOINT AU MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
M. PHILIPPE HOUBARD, EX VICE-PRESIDENT DU CAPUI
M. JACQUES LÉRAILLÉ, PRESIDENT DES AMIS DU BOCHET
M. ROLLON MOUCHEL BLAISOT, SOUS-PREFET DE SAINT-GERMAIN EN LAYE
M. JEAN-CLAUDE GOAS, VILLE DE MAISONS-LAFFITTE
M. JEAN DELAUNAY, CONSEILLER MUNICIPAL A CONFLANS SAINTE-HONORINE
M. CHRISTIAN DUFFY, PRESIDENT DU CAPUI
M. DRES
M. ROLLON MOUCHEL BLAISOT, SOUS-PREFET DE SAINT-GERMAIN EN LAYE
M. JEAN-PIERRE GENESTIER, SEINE VIVANTE ET ÎLE-DE-FRANCE ENVIRONNEMENT
UN REPRESENTANT DE VERTS YVELINES
M. CLAUDE JUVANON, VICE-PRESIDENT DU SIAHVY, VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ORGE YVETTE
M. YORGHOS REMIKOS, AMIS DE LA TERRE
M. MAX DEVAUCAIRE REPRESENTANT DU PERSONNEL SIAAP
M. JEAN-PIERRE TABUCHI, AGENCE DE L'EAU
M. LAVENU, MEMBRE DU CAPUI

(DEBUT REUNION : 20 HEURES).

M. ALAIN DERCHÉ, ADJOINT AU MAIRE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE remercie les participants à cette réunion de clôture du débat public, qui avait été ouvert à Saint-Germain-en-Laye. Il félicite M. MARZOLF pour la qualité de l'animation de ce débat public et la maîtrise d'ouvrage sur sa transparence.

M. Philippe MARZOLF, Président de la Commission Particulière du Débat Public confirme que cette réunion de clôture sera l'occasion de donner les enseignements tirés du débat, qui vont constituer le corps du compte rendu remis à la CNDP. Il souligne que le débat sera clos le 21 décembre.

Après avoir donné les principaux chiffres du débat, il indique que le bilan relatif aux différents moyens de participation sera repris dans le compte rendu.

PREMIERS ENSEIGNEMENTS DU DEBAT

Faut-il refondre Seine Aval ? Oui, principalement pour réduire les nuisances olfactives, de plus en plus prégnantes, et pour faire face à un outil vieillissant, un peu hétérogène.

Des éclaircissements ont été demandés sur la capacité : faut-il refondre à 1,5 million de mètres cubes par jour ? Le gigantisme de la station rend douteux le zéro nuisance, ainsi que la distance entre Seine Aval et les lieux de production.

Des questions subsistent sur le dimensionnement de Seine Aval et la demande de déconcentration, sur la gouvernance : faut-il un ou des SAGE Île-de-France pour coordonner les actions ?

Questions en suspens :

Quels peuvent être les outils de contrainte pour faire respecter les décisions du schéma d'assainissement sur les travaux d'équipement à réaliser ?

Quel outil de veille et de partage des connaissances ? Quelle accessibilité des informations sur un sujet aussi complexe ?

Quelle information des usagers de l'aval, de l'estuaire jusqu'à Rouen, sur les conséquences de la refonte directement sur le milieu naturel ?

Quel statut peut être apporté aux départements du Val d'Oise et des Yvelines ? Quelle représentation au Conseil d'Administration du SIAAP ?

Pourquoi ne pas transformer l'Observatoire de l'environnement en un comité local d'information, de concertation et de surveillance ?

Quelle est la participation des acteurs au réaménagement de la plaine d'Achères ? Quelle information donnée au public ?

Questions à traiter :

Quelle est l'articulation entre cette CLIS et le comité de pilotage de la refonte élargi proposé par le maître d'ouvrage ?

Quel est le financement du projet de refonte ?

Demande d'une étude de sensibilité pour prioriser les investissements si l'enveloppe budgétaire pour le schéma d'assainissement est réduite.

Comment maîtriser l'impact sur les familles modestes de l'accroissement de la facture d'eau ?

Le traitement des eaux pluviales par le SIAAP à Seine Aval doit être différencié de l'assainissement.

OBJECTIFS ET CARACTERISTIQUES VERS LE ZERO NUISANCE

Jean-Paul PUYFAUCHER, membre de la Commission Particulière du Débat Public relève les points suivants :

Devant l'esprit dubitatif du public envers le zéro nuisance, le SIAAP doit amorcer un important travail de reconquête de confiance de la population dans cet objectif. Il semblerait que le bruit nocturne à traiter provienne de la vétusté de l'installation. Le bruit lié au chantier intrigue également les riverains.

Concernant les risques sanitaires, des études préalables doivent être menées. A ce stade, une étude épidémiologique n'aurait pas de sens. Le Conseil supérieur d'hygiène publique de France devrait se positionner sur la réglementation des activités nautiques sur la Seine.

Le risque industriel majeur resterait circonscrit aux enceintes des installations qui sont relativement étanches. Une étude relative aux inondations doit être menée a priori et non a posteriori.

La nuisance olfactive est soulignée tout au long des réseaux qui conduisent les effluents à la station seine aval. Des interrogations ont été soulevées sur les procédés chimiques utilisés pour essayer de réduire les odeurs.

BATIMENTS, DEPLACEMENTS ET RECONQUETE DES PAYSAGES

Mme Odile PEIXOTO, membre de la Commission Particulière du Débat Public, fait ressortir que la population souhaite un site discret avec un maximum de verdure, tout en reconnaissant que l'unité de dénitrification était un bel ouvrage architectural, limitant la hauteur à 15 m les bâtiments HQE ; ce propose le maître d'ouvrage.

L'emprise des installations ne semble pas bien définie, compte tenu de la course effrénée à la réglementation en perspective, le périmètre prévu pour la refonte sera-t-il suffisant pour héberger d'autres sites nécessaires pour traiter ces volumes émergents ? Le SIAAP estime que ce devrait être le cas, néanmoins il faut prévoir de nouvelles législations.

Les habitants de Maisons-Laffitte se montrent hostiles à l'ouverture de la Porte de Fromainville. Le souhait de circulations douces est apparu le long de la Seine, d'où un questionnement sur la cohabitation entre cyclistes et piétons.

De nombreuses questions se posent sur les 300 ha de la Plaine d'Achères libérés, qu'il faut dépolluer avant exploitation : quelle utilisation, quelle gestion, quel financement, qui entretiendra cet espace, quelle est la cohérence d'ensemble ?

L'enfouissement de la ligne haute tension a aussi été soulevé.

VALORISATION DES BOUES

Mme Laurence MONNOYER-SMITH relève que certaines méthodes de valorisation de boues n'ont pas été suffisamment développées. Une réflexion devra être menée par le Comité de suivi de ce débat, dont les modalités restent à définir.

Trois éléments factuels ont été soulignés lors des discussions :

- Le volume des boues est en augmentation.
- Une incertitude des différentes filières de valorisation
- Un risque d'augmentation du coût de traitement.

Caractéristiques de la valorisation des boues :

- L'épandage demeure une question relativement conflictuelle entre les différents acteurs de ce débat.
- La valeur agronomique des boues n'a pas été démontrée.
- Le risque par rapport aux traces métalliques et éléments pathogènes reste un point d'achoppement.
- La valorisation énergétique paraît relativement pertinente vis-à-vis des exigences imposées par le développement durable.
- Une usine locale d'incinération des ordures ménagères insistait sur la pertinence d'un transfert des boues de Seine aval, car ses capacités restaient sous-employées.
- Quelles peuvent être les possibilités de valorisation dans la construction ?

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA REFONTE

M. Jean-Claude DEUTSCH, membre de la Commission Particulière du Débat Public confirme que les aspects de consommation en énergie et en réactif des différentes filières ont suscité de nombreuses interrogations.

A l'intérieur de la station, comment l'eau va-t-elle circuler de l'entrée à la sortie et quel type de traitement va être mis en œuvre, à quel niveau ? Est-il possible de mettre en place une épuration biologique sur l'ensemble du terrain imparti à la station d'épuration d'Achères actuellement ? Ce type de solution n'aurait-il pas dû aussi être étudié ?

Les représentants du personnel de Seine Aval ont attiré l'attention sur deux points concernant une usine confinée :

1. L'équilibre à trouver permettant le zéro nuisance et d'apporter des réponses aux riverains.
2. Quels impacts sur la sécurité et la santé du personnel ?

Autres caractéristiques environnementales :

- Développement durable.
- Quel traitement adopté pour éliminer les odeurs ?
- Comment gérer les nuisances pendant le chantier ?

Perspectives et prospectives : évolution de la consommation de l'eau, évolution de l'urbanisation, de la démographie francilienne, ainsi que le problème de la gestion en amont des réseaux, renouvellement probable du réseau en région francilienne.

Risques de dysfonctionnements et de défaillances : engager une phase de synthèse du fonctionnement actuel en termes de fréquence des défaillances. Qui contrôlera ces recherches ? Qui diffusera les informations ?

Un thème important ressort du débat : comment pérenniser cette dynamique de dialogue et de transparence pour que tout le monde puisse être bien informé, participe encore à cette évolution et à cette refonte de la station d'épuration et plus globalement du schéma d'assainissement francilien ?

ECHANGES AVEC LA SALLE

M. Philippe HUBARD, ex Vice-président du CAPUI, relate les propos du Vice-président du Conseil régional, M. VAMPOUILLE, relatifs à l'usine d'incinération d'ordures ménagères, Azalys. Il a bien souligné qu'il était hors de question que les boues d'usines de traitement des eaux soient incinérées.

Il souligne que le SIAAP lors du débat s'est engagé à favoriser le transport fluvial ou le transport routier.

Quant à la gouvernance, il est impératif qu'un représentant politique de l'État soit au Conseil d'Administration du SIAAP.

Le CAPUI préconise plus d'unités de petite taille, l'exemple de Colombes ayant fait ses preuves avec zéro nuisance.

M. Jacques LÉRAILLÉ, Président des Amis du Bochet demande si le projet de créer une CLICS est décidé ? Jusqu'où irait son rôle ? Cela va-t-il jusqu'au suivi du déchet résultant du traitement, c'est-à-dire de la boue ? Qui va décider ? Qui peut prendre la décision de créer cette instance ? Tous les acteurs doivent être associés à cette CLICS.

M. Rollon MOUCHEL BLAISOT, Sous-préfet de Saint-Germain en Laye, précise qu'il a adressé une contribution sur la transformation et l'approfondissement de l'observatoire de Fromainville. Il développe l'organisation présumée de cet organisme, dont les thèmes d'études seraient élargis aux risques sanitaires, aux enjeux territoriaux.

M. Jean-Claude GOAS, Ville de Maisons-Laffitte s'étonne du manque de réactivité de la France face aux dispositions DERU, contrairement à d'autres pays européens, et maintenant de sa précipitation pour se mettre en conformité.

Par ailleurs, il estime que la déconcentration en petites unités est capitale.

M. JEAN DELAUNAY, CONSEILLER MUNICIPAL A CONFLANS SAINTE-HONORINE souligne le manque de cohérence d'ensemble du projet d'aménagement du site global occupé par Seine Aval, même si le principe de reconquête du paysage a bien été présenté et illustré.

Concernant les 300 ha laissés par le SIAAP, un site d'extraction de sable en face Conflans ne semble pas acceptable ou une aire d'accueil pour les gens du voyage. Conflans ne veut surtout pas accroître ses nuisances.

M. Philippe MARZOLF indique que ces terrains doivent être laissés au domaine agricole d'après les contributions des services de l'État sur l'état de la pollution de ces terrains

M. CHRISTIAN DUFFY, PRESIDENT DU CAPUI déplore l'absence de l'État dans ce débat. Il confirme la position du CAPUI exprimée à plusieurs reprises sur la volumétrie et les nuisances. Quant à la reconquête du paysage, il se demande dans quel état seront les terrains libérés par le SIAAP, qui paiera la dépollution ?

Il rappelle qu'un des premiers combats du CAPUI a porté contre l'usine d'incinération. Une étude doit être conduite sur la valorisation des boues, y compris sur les autres déchets.

M. DUFFY appuie sur la solidarité et ne comprend pas pourquoi la région d'Achères doit recevoir les eaux usées de tous les Franciliens. Sur la gouvernance, il demande que le Conseil d'Administration du SIAAP soit élargi aux territoires directement concernés.

M. Maurice OUZOULIAS, Président du SIAAP, souligne que le Président du Conseil Général du Val d'Oise dans une lettre officielle n'en avait aucunement manifesté l'intention, être administrateur signifiant éventuellement être financeur, peut-être souhaite-t-il être observateur pour connaître les travaux et leurs impacts sur le territoire.

M. JEAN-PAUL PUYFAUCHER relève, contrairement à certaines affirmations, une grande présence de l'État à ce débat par les interventions du Sous-préfet de Saint-Germain et de l'Agence de l'Eau.

M. Rollon MOUCHEL BLAISOT, Sous-préfet de Saint-germain en Laye remercie l'ensemble des agents et des services de l'État qui ont participé avec beaucoup d'objectivité, de conscience professionnelle et beaucoup d'humilité à ce débat, qui a été d'une grande qualité.

M. le Sous-préfet a proposé que les services centraux, régionaux et départementaux de l'État qui siègent à l'observatoire de Fromainville soient beaucoup plus pro actifs au sein de cette instance. Il souhaite que l'observatoire se penche et traite de manière institutionnelle le suivi de ce grand chantier.

M. JEAN-PIERRE GENESTIER, Seine vivante et Île-de-France environnement apporte une précision sur la gouvernance et aussi sur la pérennisation de la dynamique. Il se demande comment les représentants de la société civile seront amenés à participer au débat et aux décisions futures, et avec des moyens adaptés. Il souhaite que ce débat en ce qui concerne la gestion de l'eau fasse un pas dans l'application de la convention Darus.

M. Philippe MARZOLF demande à la maîtrise d'ouvrage les enseignements qu'elle a tirés de ce débat.

M. Maurice OUZOULIAS regrette que l'on n'ait pas assez centré le problème sur la refonte d'Achères, et qu'on soit en partie passé à côté du sujet. Il confirme que Seine Aval peut traiter 1,5 million de mètres cubes sans nuisances. A la question posée sur la déconcentration à certains endroits, il répond que les communes riveraines ont toujours refusé l'implantation d'usines.

M. CLAUDE JUVANON, Vice-Président du SIAHVY, Vice-Président de la Commission locale de l'eau Orge Yvette, indique que des collectivités et des maîtres d'ouvrage acceptent de faire de la déconcentration, en citant deux exemples dans son secteur, une station pour 180.000 habitants et une autre station en cours de réalisation de 60.000 habitants.

M. YORGHOS REMIKOS, Amis de la Terre demande que l'on soit prudent, car les garanties et engagements à 30 ans doivent être modérés. Il illustre ses propos à l'aide d'un exemple portant sur 40 kg de pyralène qui avaient contaminé 70.000 tonnes de boues. Il attire l'attention sur la longueur des tuyaux du réseau actuel qui fragilise le système. Il constate que les fragilités et les insuffisances de l'exploitation n'ont pas été suffisamment mises en exergue.

M. PHILIPPE HOUBARD indique que la responsabilisation des maires n'est pas à son comble, contrairement à l'exemple de Conflans qui a su monter une station d'épuration pour sa commune de 35.000 habitants et faire un réseau séparatif d'eaux pluviales.

M. MAURICE OUZOULIAS confirme que la capacité de Seine Aval ne dépassera pas 1,5 million de mètres cubes. Des stations de traitement des eaux pluviales sont prévues par département, la volonté n'est pas de diriger tout vers Achères. Des solutions doivent être trouvées en amont : imperméabilisation des sols, responsabilité des élus locaux à travers les PLU.

Mme Laurence MONNOYER-SMITH demande si des contreparties sont attribuées aux municipalités qui acceptent d'installer une station d'épuration sur leur territoire. M. Claude JUVANON indique qu'il faut une volonté des élus en la matière.

M. MAX DEVAUCAIRE représentant du personnel SIAAP indique que le débat porte bien sur la refonte de l'usine Seine Aval : quantité traitée, emprise de l'usine, rénovation des installations, conditions de travail du personnel.

M. MOUCHEL BLAISOT suggère pour les communes ou les territoires, les bassins de vie qui accueillent des équipements servant à l'ensemble de la collectivité, que l'arsenal législatif et financier soit plus encourageant pour les communes qui prennent en compte l'intérêt général.

M. JEAN-CLAUDE DEUTSCH ouvre une nouvelle fenêtre à ce débat : l'opposition entre les documents de planification locaux (SDRIF et PLU), à quel niveau y a-t-il négociation entre ces politiques ? Qui décide de la priorité ? Quelqu'un peut-il répondre à ce genre de questions ?

M. LAVENU, membre du CAPUI, demande si les communes qui font l'effort de mettre en place un réseau séparatif sont avantagées ? La tarification est-elle équitable ou le SIAAP est-il dans l'impossibilité de refacturer ou de récompenser ceux qui font des efforts ?

M. MAURICE OUZOULIAS précise que la redevance assainissement est destinée à traiter les eaux usées. Le budget eaux pluviales fait partie du budget général des communes ou syndicats de communes qui se sont regroupés pour faire le réseau séparatif.

M. PHILIPPE MARZOLF sur le point de conclure le débat précise qu'il reste deux jours pour adresser des contributions ou des réactions sur ces enseignements. Vers mi-février, la CNDP publiera son compte rendu. Dans les trois mois suivant, le maître d'ouvrage indiquera le principe et les conditions de poursuite de son projet.

M. MARZOLF remercie tous les participants à ce débat public : maîtrise d'ouvrage, experts, public, techniciens, membres de la commission...

(FIN DE LA REUNION : 22H30)